

Energie communiste

OCTOBRE 2011

Lettre du PCF aux salariés de l'énergie

Persiflage énergétique

Comment les communistes abordent l'indispensable débat sur la politique énergétique ?

Dans certains endroits, des « soirées » d'études sont organisées avant de lancer le débat public : section de Marseille, Fd des Hautes Alpes à Gap, du Haut Rhin et du Bas Rhin à Colmar, des Alpes de Haute Provence à Manosque. Dans tous les cas, il y a du monde, la discussion est intéressante et elle dure plus longtemps que prévu.

Parfois, nous sommes invités à des formations ou débats syndicaux (Aix, Sainte Tulle).

Des organisations du PCF au niveau local ou fédéral initient des débats publics : Arles, Portes Les Valence, Gardanne, Massy, etc.

Ils sont le plus souvent précédé d'une distribution de tracts.

Dans au moins trois fêtes fédérales (Gard, Alpes Maritimes, Ardèche), la politique énergétique a fait l'objet d'un débat. Avec le Front de Gauche, 2 débats : Douarnenez et Morlaix.

Nous sommes parfois invités à des rencontres initiées par d'autres organisations : Désir d'avenir (Raphèle Les Arles), Université du temps libre (Martigues), états généraux du nucléaire et Gauche avenir (Paris), université de Sauvons le Climat.

Les questions énergétiques ont été présentes également lors de l'Université du PCF en août aux Karellys et à l'occasion de la fête de l'Humanité sur le stand du CN ou ceux des Fd (Aisne, Rhône Alpes, Orsay...) et Forum social.

D'autres initiatives sont en préparation : Val d'Oise, Nièvre, Lyon, Aubagne, Vaucluse, Savoie, Essonne...

Nous répondons positivement à toutes les demandes et sollicitations.

Le 4 pages «Arrêtons le massacre» est un excellent outil à utiliser parce qu'il explique le rapport entre l'augmentation des prix de l'énergie et la politique énergétique.

Une plaquette rappelant toutes nos positions est en cours d'élaboration.

Valérie Gonçalves
Animatrice du collectif énergie du PCF

Dossier énergétique



Le projet AMM (Automatic Meter Measurement) aussi appelé compteur intelligent, découle de plusieurs directives européennes. Les principaux objectifs du compteur intelligent pour la Commission de Régulation de l'Énergie sont :

Faciliter l'ouverture du marché de l'électricité ; Améliorer la performance du distributeur et la maîtrise de la demande énergétique ; Accroître la satisfaction du client

Concrètement, avec les compteurs AMM, il sera possible de relever sur demande et à distance (par Courant porteur en ligne) n'importe quelle mesure électrique (Tension, courant, puissance et déphasage ...).

De plus, un interrupteur intégré pourra sur un simple clic, couper ou limiter la puissance consommée des usagers. On imagine rapidement les dérives possibles de cette fonction : coupure pour facture impayée arbitraire, sans aucun préavis, délestage tournant en cas d'insuffisance de production (de type californien) ou incident technique. Le distributeur, ayant fermé quasi l'ensemble de ses accueils physiques, la relève était le dernier contact humain qu'avait ERDF avec les usagers. Demain, les contacts seront le courrier, le RIB et le mail mais où est le service public ?

La CRE qui encourage ce projet, est beaucoup plus frileuse concernant le coût du remplacement de l'ensemble des 35 millions d'anciens compteurs représentant la somme de 4,3 milliards d'€, entièrement financé par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURP 3) autrement dit par les usagers.

L'objectif réel de ce compteur est la fin du tarif régulé domestique ainsi que la péréquation tarifaire (tarif de l'électricité identique pour tous quel que soit le lieu et l'heure). La fin de la péréquation tarifaire va entraîner des inégalités de traitement entre les régions et une augmentation des tarifs de l'électricité. La France compte déjà 3,7 millions de foyers en précarité énergétique (+ de 10 millions d'habitants). Les économies d'énergies vont se faire par le prix et l'exclusion.

En plus de supprimer tout lien humain entre usagers et agents d'ERDF, ce projet supprimera à terme 6400 emplois de techniciens clientèles !

Les Elus (Maires et Conseillers municipaux) peuvent et doivent peser dans les négociations de renouvellement des concessions de la distribution du gaz et de l'électricité en exigeant des mesures de service public contre les coupures et délestages dans la concession.

Gilles Pereyron
Syndicaliste - PCF Rhône



Energie communiste

L'interview du mois

Enjeux énergétiques...et les concessions hydrauliques ?

Un peu d'histoire...avant la libéralisation du marché

La production d'électricité à partir d'une chute d'eau est soumise à un droit d'utilisation : Autorisation, jusqu'à 4,5 MW et Concession pour celles excédant 4,5 MW.

Ces principes sont posés par la loi du 16/10/1919.

En 1921 une loi confie à un organisme l'équipement du Rhône, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) naît en 1933.

En 1946, la loi de Nationalisation confie à EDF et GDF l'organisation d'un service public du gaz et de l'électricité. EDF reconstruit les ouvrages détruits durant la guerre, et engage un effort d'équipement pour répondre aux besoins en énergie. La puissance installée passera de 4 500 MW à 18 800 en 1976. Les petites installations, régies et autoproducteurs, dont la SHEM (SNCF) ne sont pas concernés par cette loi.

Après la libéralisation....

A partir de 2000, l'Etat a engagé une libéralisation du marché dont les conséquences seront supportées par les usagers. La CNR, toujours menacée de privatisation, devient producteur indépendant (loi de modernisation du 21 février 2000), avec Electrabel (Groupe GDF suez à 49,97 %) comme partenaire industriel. Quant à la SHEM, elle est passée sous contrôle total de Suez (99,6 %).

La nouvelle étape de cette dérèglementation se concrétise par la mise en concurrence, par appel d'offres, des concessions. Le ministère a défini, de façon unilatérale, de nouveaux périmètres et de nouvelles modalités. La puissance en concurrence dans le 1er paquet est ainsi portée à 5 400 MW, (20 % du parc) dont plus de 3 000 MW de pointe.

Cette procédure de mise en concurrence s'avère être un choix politique du gouvernement français que les autres pays Européens ont contourné.

Quelles seront les conséquences ?

Quelle maîtrise publique ? Au-delà de la production d'électricité, le parc hydraulique constitue un stock d'eau sollicité en période d'étiage, et de réserve d'eau potable. Les lacs, les rivières génèrent une activité



économique touristique et industrielle. L'eau, est un élément de la nature difficilement maîtrisable, son excès nécessite une gestion pointue lors de crues, afin de protéger au mieux les biens et les personnes.

Les usages de l'eau se sont fortement diversifiés ces 50 dernières années : - collectivités, associations, syndicats pourront-ils, à l'avenir, négocier de nouveaux accès à cette ressource, sans devoir s'acquitter de dédommagements considérables ?

Il est, en effet, à craindre que les futurs opérateurs, retenus par l'Etat, principalement au regard du montant de la redevance reversée, soient très exigeants, brisant ainsi tout projet durant 40 à 50 ans. Au final, on constate qu'au-delà d'une procédure de démocratisation du marché public, il s'agit en fait d'une marchandisation de l'eau.

Quant à la sureté et l'équilibre du système électrique français ?

Les nouveaux opérateurs chercheront à développer leur portefeuille de clients (France et étranger) et à commercialiser directement l'énergie. L'hydroélectricité contribue à l'équilibre du système électrique et permet de répondre instantanément à des sollicitations suite à un événement climatique ou défaillance. C'est ainsi 3 000 MW de production de pointe qui sont menacés d'être privatisés à l'horizon 2014, en même temps que s'arrêteront 3 600 MW dans le parc Thermique : on imagine tout de suite la spéculation qui va naître autour de l'énergie de pointe et sur son prix !

Au-delà de ces conséquences, le volet social n'est toujours pas traité. A terme, ce sont 6 000 femmes et hommes qui seront impactés par des changements d'employeurs, restructurations, suppressions d'emplois..., que le gouvernement livre aux mains d'un libéralisme sauvage, promettant que tout devrait bien se passer : encore une promesse qui ne sera pas tenue !

Il est temps que les citoyens prennent leurs affaires en mains, que partout dans le pays l'exigence d'une maîtrise publique de l'énergie et de l'eau s'exprime fortement, auprès des élus, dans des forums, dans des tables rondes et dans les urnes !

Robert Gérenton, syndicaliste - PCF Drôme

**Pour donner plus d'énergie au PCF, c'est décidé, j'adhère.
Email : pcfenergie@free.fr**